



Vivre à Croix

Journal Municipal d'Information n°3 juin 1982

UNE POLICE MUNICIPALE AU SERVICE DES CROISIENS



Créé officiellement par Délégation du 29 octobre 1981, le nouveau Corps de Police Municipale de la Ville de Croix a été progressivement constitué à partir de cette date jusqu'à enfin être opérationnel le 1^{er} mai 1982 et aussi, ainsi pouvoir rendre les nombreux services attendus par les Croisiens. Heureux symbole d'ailleurs que cette mise en service le jour de la Fête du Travail, le jour du souvenir des Combats pour le mieux-vivre.

Mieux-vivre dans la vie de tous les jours, tel sera également le sens profond de la mise en place de cette unité de Policiers Municipaux, policiers dont le rôle premier sera d'aider notre Maire à mieux appliquer les arrêtés municipaux dans tous

les domaines, mais aussi son action sera de dialoguer avec l'Habitant et de l'écouter, d'être constamment présent sur le terrain dans les quartiers afin de sécuriser et de permettre une meilleure tranquillité publique.

Son rôle sera de protéger nos enfants et particulièrement aux entrées et sorties des écoles placées sur des artères à circulation intense.

Ses autres missions menées dans un esprit constant de prévention et non de répression, seront de veiller à la bonne tenue de nos marchés publics et de faire respecter la propreté et la salubrité,

— seront de veiller au respect des biens collectifs mis à la disposition de la population,



Editorial



Chers Croisiennes et Croisiens,

La diffusion, courant avril, de la seconde édition de notre journal «Vivre à Croix» a été, pour moi, l'occasion de tenter une expérience, celle de faire confiance en «responsabilisant» des jeunes Croisiens qui ont accepté d'assurer la distribution, sur notre ville, de plus de huit mille exemplaires de ce journal «pliés et correctement mis dans les boîtes aux lettres». Et bien, je dois dire que l'opération a été un succès et l'objectif atteint. Je tiens à remercier publiquement ces jeunes garçons, chômeurs pour la plupart, qui ont mené l'opération avec sérieux et cœur parce qu'ils se sentaient utiles.

Cette action me permet aujourd'hui de vous évoquer brièvement le problème difficile de l'insertion des jeunes dans notre société en crise. Qu'ils soient de Croix ou d'ailleurs, le profil est toujours le même, ils sont deux cent mille tous les ans à sortir du système scolaire, à venir grossir la masse de tous les autres demandeurs d'emploi. Trop souvent sans formation ou en formation insuffisante ou inadaptée aux besoins et aux modes, ils sont plus que d'autres fragiles psychologiquement à cette brusque et

cruelle réalité du chômage. Rejetés et même pas assistés, parce que recherchant le premier emploi, le dégât sur l'équilibre psychique d'un jeune est souvent important. Les sentiments sont «forts», «violents», «généreux», comme l'on peut les avoir à dix-huit ou vingt ans.

C'est donc avec grand intérêt que nous accueillons la décision du Gouvernement d'apporter les réponses adaptées, que ces jeunes attendent, sur l'insertion dans la société du travail, autant dire dans la société tout court :

— Par une rénovation du système éducatif mieux adapté aux réalités sociales et qui accueillera, dès septembre, vingt mille jeunes de plus dans les L.E.P.

— Par des formations professionnelles en alternance permettant l'insertion sans créer un système éducatif «bis» et débouchant concrètement sur une profession.

— Par la mise en place généralisée de dispositifs d'insertion sociale pour les jeunes en situation difficile et en voie de «marginalisation» avec la collaboration de tous les partenaires concernés.

Ajoutons que nous saluons la constitution d'une Commission locale pour l'emploi composée de représentants d'organisations syndicales et politiques, de mouvements de jeunes, Commission qui se donne comme objectif prioritaire la meilleure mise en œuvre possible de stages d'insertion «16-18 ans».

Je lance un appel à l'ensemble des partenaires et des forces du travail pour créer, avec nous, les conditions les meilleures pour la réussite de ce projet.

Louis Seigneur, Maire.

— seront de veiller à la protection de l'environnement, particulièrement dans le domaine des dépôts clandestins.

Etre au contact et à l'écoute des problèmes, chercher avec l'Habitant le moyen de les résoudre, être entre le Maire et le Croisien un moyen nouveau de dialogue, le Fonctionnaire de Police Municipale vivra la vie de son secteur et pourra être contacté facilement. Il deviendra vite un familier qui recherchera et obtiendra, nous n'en doutons pas, la confiance de tous.

Le Corps de Police Municipale nouvellement créé se compose

de six Agents et d'un Chef. Rien sinon la médaille au veston et au képi ne différencie nos municipaux des Agents de la Police Nationale. La sélection a été rude et chacun dans ce service fera honneur à son uniforme et à sa ville. Provisoirement basée près de la Maison Pour Tous, l'unité devrait pouvoir déménager dans l'année dans sa base définitive de la rue Eugène-Guillaume, à côté des installations sportives utilisées par la Gymnastique. Ce service qui fonctionnera sept jours sur sept, répondra nous n'en doutons pas, à vos besoins, pour le bien-être de tous.

d'hier...



L'Église Saint-Martin, dans son état actuel est le troisième édifice construit sur cet emplacement. La Révolution de 1789 rase le premier. A cette époque la paroisse n'avait donc plus d'Église. Le préfet d'alors envisagea de réunir Croix, pour l'exercice du culte, aux Communes voisines. Cette intention fut vivement combattue. On décida donc de maintenir cet exercice dans la maison « Ci-devant Cléricale » expression révolutionnaire pour désigner le presbytère. Quelques temps plus tard, on construisit une petite chapelle qui se révéla vite trop petite en raison de la progression démographique. C'est par décision municipale en date du 28 Germinal An XI que naquit le projet de bâtir un édifice culturel. Après de nombreuses péripéties, l'Église fut construite en... 104 jours et inaugurée le 9 décembre 1805. Le premier

empire avait alors un peu plus d'un an. Le clocher avait une hauteur de 17 mètres au chœur et 9,70 mètres de large. En ce temps là, Croix comptait quelque 1180 âmes. Quarante-et-un an plus tard la population atteignait 1890 habitants. Cette situation amena, en 1848, la construction d'une seconde Église dont certaines parties existent encore aujourd'hui. Cet édifice fut agrandi en 1978. C'est celui que l'on peut admirer sur la place de la République. Il recèle, entr'autres pièces de valeur, une statue de la Madone datant de 1683 et un bois doré de Saint-Martin du XVIII^e siècle. En cette fin de XIX^e siècle le cimetière de Croix était encore contigu à l'Église. Depuis le début du XX^e siècle Saint-Martin a fait l'objet de plusieurs séries de réparations. La dernière d'entr'elles a commencé en 1980 et vient de se terminer.

... et
d'aujourd'hui



LE BUDGET PRIMITIF 1982

Les membres du conseil municipal, réunis en session ordinaire, ont adopté le budget primitif de 1982, présenté par M. Louis Seigneur, maire de Croix. Le budget primitif de 1982 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 45 176 221 francs et subit une augmentation de 21,96 % par rapport à l'an dernier.

Dans ce budget primitif qui comprend une section d'investissement et une section de fonctionnement, on constate pour la deuxième année consécutive qu'un effort très important dans le cadre d'un programme quinquennal de travaux a été consenti pour ce qui concerne les dépenses d'investissement (progression de 78,97 % par rapport à 1981).

Celles-ci permettront à terme la réalisation de l'agrandissement de la salle de gymnastique Gustave Sandras, la construction de nouveaux bâtiments d'accueil au centre aéré de Beaumont, la construction d'une mini-crèche dans le quartier Saint-Pierre.

Pour cette année, les programmes de travaux et d'équipement d'investissement concernent notamment l'achat de l'immeuble 4 rue Eugène-Guillaume pour abriter la police municipale, l'aménagement d'espaces verts

autour de l'église Saint-Martin, d'un jeu de boules rue Jules-Guesde, la construction de sanitaires au cimetière, l'acquisition de matériel de transport pour les services administratifs, pour la police municipale et pour l'office culturel.

Cet important effort d'investissement sera financé à 56,4 % par l'emprunt, à 22,4 % par l'autofinancement et à 21,2 % par les subventions et participations diverses.

Après les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement progressent plus rapidement que la hausse du coût de la vie (17,25 % contre 14 %).

Plusieurs raisons à cela : la création de la police municipale qui entraîne des dépenses de personnel et d'équipement, la mise en place de l'office culturel, du nouveau foyer-logement. D'autre part, le contingent d'aide sociale mis à notre charge par le département pour 1982 se monte à 4 312 515 francs (augmentation de 25,9 % par rapport à 1981) soit 11 % de nos dépenses de fonctionnement alors que la moyenne des communes de notre importance y consacre moins de 7 %.

Le Comité de Quartier Saint-Pierre...



C'est Parti !

C'est le samedi 24 avril 1982 à 16 heures que la Municipalité avait convié la population du quartier Saint-Pierre en la salle du Foyer Jouhaux, rue Colmar, afin de susciter chez les habitants de ce secteur la création d'un Comité de Quartier. Les Élus Municipaux eurent la satisfaction de constater que leur message avait été clairement perçu à travers la conférence de presse, du jeudi 8 avril dernier, et la publicité lancée préalablement. En effet, à la table ronde il ne restait aucune place vide !

A celle-ci avait pris place Monsieur Louis Seigneur, Maire, Monsieur Jean Tourtoy, Adjoint aux Relations Sociales, Monsieur Francis Hequette, Adjoint aux Travaux, Monsieur Jean-Pierre Joswiak, Adjoint aux Ecoles, Messieurs Rousel, Vampuybrouck, Madame Vandeveld, Monsieur Cours, Monsieur Debeuvre, Conseillers Municipaux. De nombreux représentants d'associations locales s'étaient également glissés parmi les Croisiennes et les Croisiens du secteur.

Après son allocution de bienvenue, Monsieur Louis Seigneur présenta les raisons pour lesquelles la Municipalité a pensé opportun de susciter une telle initiative. Le maître mot de la démonstration du Premier Magistrat de la ville fut : Dialogue. Non pas le dialogue en sens unique et individuel mais le dialogue collectif et bilatéral. Les Croisiennes et les Croisiens faisant partie d'un Comité de Quartier, a déclaré en substance Monsieur Seigneur, seront en mesure de se réunir afin de mieux dresser la liste des problèmes qui entrave leur vie quotidienne et même celle de leurs aspirations, et cela quel qu'en soit le domaine. Un porte-parole ou même une délégation serait alors en mesure de faire part du résultat de ces réflexions aux Élus Municipaux. Ceux-ci, à leur tour, pourraient alors mieux cerner les diffi-

cultés et apporter ainsi, éventuellement, des solutions plus rapides.

A la suite de ce préambule, des questions fusèrent de tous côtés. Parmi celles-ci la Sécurité, le Stationnement, le Bruit étaient à l'ordre du jour, et revinrent plusieurs fois en surface traduisant ainsi l'intérêt du public pour la séance de travail. Le dialogue était né, le but était atteint !

Monsieur Tourtoy demanda aux personnes présentes de quelle façon elles souhaitaient construire leurs structure de départ et sollicita leur candidature pour constituer le noyau du Comité. Cinq personnes se portèrent volontaires, ce sont :

- Monsieur Georges Charpentier, 12, rue de la Consolation ;
- Madame Régine Derueelw, 5, rue Saint-Pierre ;
- Monsieur Gaston Masson, 6, rue Saint-Nicolas ;
- Madame Thibaut, 15, rue Ferrer ;
- Madame Decoman, 41, rue J.-B.-Delescluse.

D'ores et déjà, la seconde réunion est programmée pour le samedi 19 juin 1982 à 16 heures. Elle se déroulera exceptionnellement au Café P.M.U. 29, place de la Liberté. Les questions suivantes y seront développées :

- Sécurité.
- Stationnement.
- État de la rue Saint-Pierre.
- Nuisances et hygiène.
- Bruit.
- Réhabilitation du Quartier Saint-Pierre.

Toutes les personnes du Quartier Saint-Pierre intéressées par ces questions sont cordialement invitées à assister à cette seconde réunion ou à se mettre en rapport avec les personnes nommées ci-dessus. Le verre de l'amitié mit fin à cette première assemblée.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, la principale ressource demeure la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux communes, bien qu'étant amputée d'une somme de 7 040 000 francs au profit de la C.U.D.L. La dotation globale de fonctionnement couvre encore plus de 50 % de nos recettes (la progression de la dotation globale de fonctionnement est inférieure à la hausse du coût de la vie : 9,25 % seulement).

L'augmentation des recettes provenant des services (cantines scolaires, piscine, concessions du cimetière, locations de salles) sera limitée à 10 % puisque le gouvernement a décidé de limiter à ce taux pour 1982 la hausse des tarifs publics pour tenter de freiner l'inflation.

Le conseil municipal a voté un produit de contributions directes qui se monte à 14 141 996 francs avec un taux pour la taxe d'habitation de 11,83 %, ce qui

correspond à un produit attendu de 3 592 771 francs, un taux de 6,26 % pour la taxe foncière bâtie qui correspond à un produit attendu de 1 752 174 francs, un taux de 9,72 % pour la taxe foncière non bâtie qui correspond à un produit attendu de 33 922 francs et un taux de 6,71 % pour la taxe professionnelle qui correspond à un produit attendu de 8 763 129 francs.

Ce budget peut-être qualifié de raisonnable. En effet, le recours à l'emprunt pour financer 56,4 % de nos dépenses d'investissement est possible grâce à un endettement très faible. Ce mode de financement peut-être utilisé pour réaliser nos projets sans alourdir inconsiderment notre charge.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, compte tenu des services nouveaux mis en place (foyer-logement, police municipale, office culturel...) une progression de 17,25 % est somme toute modérée.

LOGEMENT

DOSSIER

La municipalité Croisienne a décidé depuis quelques temps de développer une politique accrue du logement, notamment dans le secteur social pour répondre essentiellement aux besoins manifestés par les Croisiens, besoins qui sont tels que beaucoup de nos concitoyens sont amenés à s'expatrier vers d'autres communes, le plus souvent contre leur souhait. L'action municipale concentrera donc son effort, pour les années à venir, vers ce type de logement. Pour cela, elle a sollicité l'aide des partenaires sociaux tels que les H.L.M. départementaux, le C.I.L. de Roubaix Tourcoing et l'office public communal de Roubaix afin de mettre en œuvre ces objectifs. Avec l'aide des partenaires sociaux près d'une dizaine de dossiers sont en gestation, soit à leur tout début, soit dans leur phase finale de mise à disposition. Nous souhaitons vous les présenter dans nos colonnes de « Vivre à Croix » et commençons, aujourd'hui, par développer deux d'entr'eux, non sans avoir au préalable évoqué notre politique municipale en matière d'urbanisme et de logement.

POUR UNE POLITIQUE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT HARMONIEUSE ET CONFORME AUX BESOINS

Il ne suffit plus d'administrer une ville, il faut la gérer.

Il ne suffit plus uniquement de s'assurer :

- du respect de l'ordre et de la loi
- du bon fonctionnement des services publics

Il faut :

- organiser la ville d'aujourd'hui et préparer celle de demain
- veiller au maintien du commerce et de l'emploi
- initier l'animation des quartiers
- bâtir un véritable service social ouvert bien sûr à tous mais orienté en priorité vers les plus défavorisés, les handicapés, les personnes âgées
- construire des logements qui permettent à tous ceux qui le souhaitent de venir y vivre et d'y trouver un cadre de vie agréable.

Gérer la ville, c'est aussi et peut-être avant tout, être à l'écoute des habitants. Il ne peut être question de faire le bonheur des gens malgré eux. Les élus doivent inciter les habitants à s'exprimer et à les aider à élaborer le devenir de leur ville.

Cette participation exige beaucoup de temps, de patience et d'énergie de la part de nos élus et des services municipaux. Elle nécessite aussi un apprentissage et des moyens. La concertation est l'une des priorités des élus et de notre maire. Ils vous proposent de définir avec eux l'avenir de votre ville.

L'urbanisme est l'un des facteurs déterminants de la réussite d'une ville.

Construire un logement, un commerce, un entrepôt, des équipements publics, ce n'est pas seulement monter des murs, c'est :

- générer un nouveau paysage bien intégré ou choquant
- conduire vers un certain mode de vie, individualiste ou associatif...
- suggérer une manière d'habiter.

Le bon vivre, ce n'est pas uniquement que murs et un toit, c'est un cadre de vie agréable et sécurisant ; ce sont des commerces et des emplois pas trop éloignés, des salles de sport et de réunion, des équipements publics, scolaires et administratifs nombreux et des associations où les habitants peuvent se retrouver.

Pendant longtemps, on a considéré que, en participant à la mise au point d'un plan d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols, les élus garantissaient aux habitants l'avenir de leur ville. L'évolution de la société, la crise économique imposent aujourd'hui aux élus d'aller plus loin et de maîtriser le développement de leur commune. Dans le cas contraire, c'est la porte ouverte au désordre et à l'anarchie, ennemis du cadre de vie. Très rapidement, se développent :

- les encombrements routiers
- les bruits insupportables
- la pollution de l'air, de l'eau
- la dégradation de certains bâtiments.

Un autre risque est encore la création de ce que l'on appelle aujourd'hui des ghettos, ghettos dorés pour certains qui se seront appropriés les terrains les mieux placés, mais hélas ghettos de la misère pour d'autres dans les quartiers aux logements les plus anciens et les moins équipés.

Les orientations vont concerner tous les habitants car elles auront des répercussions sur les finances de la commune. Maîtriser l'urbanisme n'est pas des plus faciles. Il n'y a pas de recette miracle et chaque décision engage l'avenir, y compris sur le plan financier.

La définition de la politique urbaine doit faciliter le développement de la concertation par l'organisation d'exposition itinérante et de débats de quartiers. Débats au cours desquels les associations, les comités de quartiers pourront s'exprimer librement. Cette participation doit pouvoir aider les élus à éviter les erreurs.

Parler d'urbanisme, c'est parler des hommes et des femmes. Parler d'urbanisme, c'est donc parler tout naturellement de logements. Il n'y a pas de ville, s'il n'y a pas de logements pour accueillir les habitants. Il n'y a pas de développement de la ville, s'il n'y a pas de logements anciens équipés libres ou de nouveaux logements construits pour accueillir les nouvelles familles. Si la population quitte un quartier aux logements trop dégradés, ce sont les commerces qui ferment, les écoles qui se vident alors qu'il faut en construire d'autres ailleurs.

Maîtriser le logement n'est pas maîtriser tout l'urbanisme, mais c'est en avoir une bonne « maîtrise ». Pour les élus, c'est aussi, plus aisé, car depuis longtemps en France, le logement a fait l'objet d'aides publiques.

Les besoins en logement sur Croix sont nombreux : jeunes ménages, familles cherchant à accéder à un logement plus confortable ou à accéder à la propriété, retour à la ville lorsque les enfants grandissent. Les besoins sont croissants actuellement, plus de 200 demandes sont en instance essentiellement vers le locatif collectif. Au niveau du locatif, nous observerons que le marché, sur Croix, s'effrite et qu'il est indispensable de régénérer ce secteur dont la situation est d'ores et déjà critique. Toutefois, plus que la quantité, c'est à la qualité que l'on accordera la priorité.

Qualité de la vie que l'on trouvera existante ou à recréer dans les quartiers anciens où se sont déjà tissés des réseaux d'amitiés, de relations et de connaissances où fonctionnent déjà les équipements indispensables. C'est-à-dire, tout ce qui est indispensable à l'accueil et à l'insertion de nouveaux habitants.

Il ne conviendra pas de négliger cependant les quartiers périphériques où des terrains à l'abandon permettront d'accueillir, plus rapidement et à moindre coût, plus souvent qu'en

quartiers anciens, les demandeurs de logements et d'apporter aux habitants en place, les équipements qui leur manquent.

Toute forme de ségrégation sociale sera rejetée ; la priorité sera donnée au logement social mais sous toutes ses formes en locatif comme en accession, en petit collectif ou maisons de ville, comme en logement individuel.

Au cours de ces dernières années, le locatif a été défavorisé par rapport à l'accession et il faudra souvent rétablir l'équilibre en implantant des locatifs dans tous les quartiers où il en manque et en priorité là où sont les équipements.

Pour mener à bien les études d'urbanisme, les villes doivent avoir recours à des organismes extérieurs apportant leurs expériences et leur savoir-faire. Leurs actions seront toujours contrôlées de très près par les élus et les services municipaux sociaux, vrais responsables du devenir de la ville.

Comment choisir cet organisme extérieur ?

Faut-il retenir la solution de l'aménageur pluridisciplinaire ou faire appel à des spécialistes par discipline ?

La seconde solution nécessite de toute manière un coordinateur qui risque d'avoir des difficultés à arbitrer entre les différents intervenants.

Faire appel à un aménageur « monteur d'opération » ayant, par l'intermédiaire de ses équipes intégrées, les compétences d'urbaniste, de financier, d'acquéreur de terrains, de constructeur paraît la meilleure solution. Encore, faut-il que cet aménageur connaisse bien la contrainte d'une commune et soit sans but lucratif.



Intérieur du logement-foyer rue Louis-Seigneur

Depuis quelques années, M. Denvers, Président de l'union des H.L.M. incite les organismes H.L.M. à élargir leur domaine d'intervention pour devenir des généralistes de l'habitat, voire des généralistes du cadre de vie. C'est la voie suivie par l'office du département du Nord, qui justement, sous la direction de son président, M. Denvers, se devait de montrer l'exemple. Partenaire aménageur que nous avons choisi pour Croix, l'Office départemental est l'émanation du conseil général, organisme public sans but lucratif, c'est un partenaire proche des élus locaux et travaillant sous le contrôle de ces derniers. Soumis aux mêmes tutelles que la commune, et aux mêmes règles administratives, en plus des compétences techniques et financières, il maîtrise bien les contraintes réglementaires des collectivités locales. Au service de notre collectivité locale, cet outil gère, par l'intermédiaire de bureaux décentralisés, 35 000 logements, construit 1 000 logements par an et en réhabilite 1 000 autres. Depuis deux ans, il a par la formation de son personnel et le recrutement d'agents de formation diverse (archi-sociologue - éco - technique du bâtiment - géomètre - V.R.D...) acquis un savoir-faire de monteur d'opérations et d'aménageur qu'il met au service des collectivités locales acceptant de travailler en permanence sous leur contrôle. Sa gestion décentralisée, la réhabilitation en logements occupés, les opérations d'aménagement en cours, l'amène à pratiquer régulièrement la concertation avec les

usagers et à connaître l'importance de l'information de tous les partenaires associés dans un projet. Voilà pourquoi, la municipalité de Croix a fait appel à l'Office public d'H.L.M. du département du Nord afin que ce dernier étudie et réalise divers projets conformes aux souhaits et aux besoins de la commune et pour nous essentiellement dans le sens de « l'adaptabilité » à la demande pour, qu'enfin, soit résorbé ce déficit demandes/offres préjudiciable au bien-vivre des Croisiens.

Premier dossier

LOGEMENT-FOYER, rue Louis-Seigneur pour vaincre l'isolement et favoriser les contacts entre les anciens.

Cette construction, sous la gestion et la responsabilité du C.C.A.S (Centre communal d'Action sociale) de la ville de Croix a été mise en location dès mars 1982 et fut réalisée sur une emprise au sol de 7543 m². L'accès de l'ensemble s'opère par la rue Louis-Seigneur dans notre quartier de la Mackellerie. Compte tenu de la situation du terrain, le projet retenu a consisté en l'édification d'un logement-foyer d'une part et la construction d'un bâtiment à usage locatif (pour familles) d'autre part, ceci afin de mieux intégrer et d'éviter l'isolement des personnes âgées. La distribution par bâtiment s'est effectuée comme suit :

Dans un premier temps :

- 72 logements de type 1 bis
- 8 logements de type 2
- 1 logement de direction type 4
- 1 logement pour le concierge type 3, ainsi que des locaux communs (cuisine, restaurant, salle de jeux, de repos, un atelier d'entretien pour le « service S.O.S dépannage » une laverie pour tous les anciens, une salle de réception pour les familles ainsi qu'un service administratif et médical.

Ensuite :

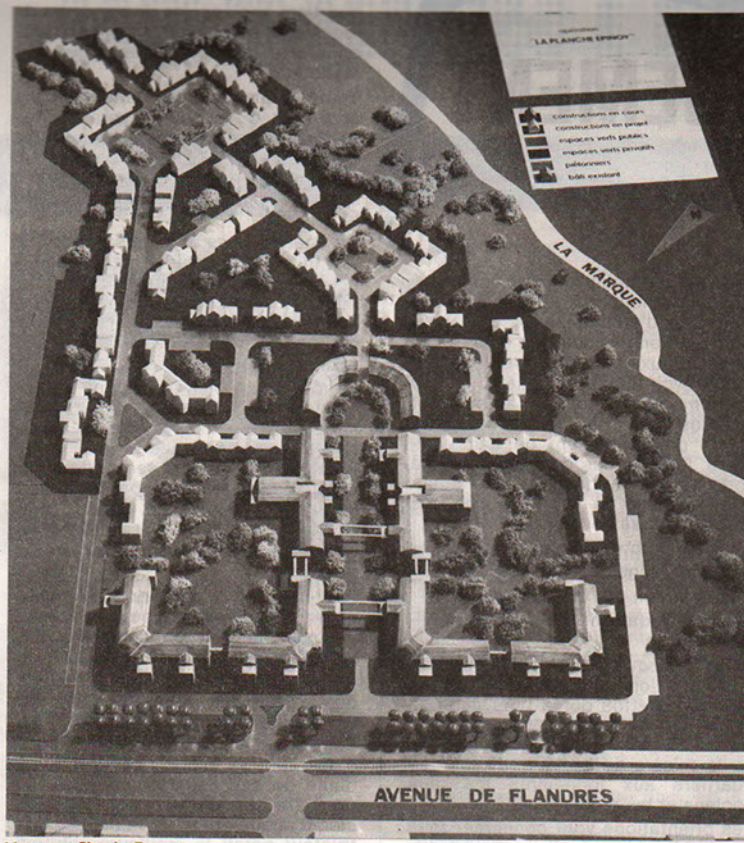
- Un petit bâtiment collectif pour famille comprenant un rez-de-chaussée ainsi qu'un étage et composé de :
- 2 logements type 2
- 2 logements type 3
- 2 logements type 4

Il a été également prévu une grande surface de stationnement réservée au foyer des personnes âgées et des places de parking réservées aux familles. Un espace vert viendra créer un environnement agréable, une aire de repos et de tranquillité. Ajoutons que ce logement-foyer se situe dans une zone de petits commerces et à proximité de la HALTE S.N.C.F « Croix-Allumette », autant d'éléments qui, ajoutés les uns aux autres, permettront une bonne intégration de l'ensemble. Les logements-foyers procurant un bien-être important auprès des personnes âgées et semblant répondre aux aspirations d'une frange de plus en plus importante de nos aînés, la municipalité, avec l'office départemental

H.L.M., étudié actuellement un second projet de construction de logement-foyer sur le territoire de notre commune. Ce logement-foyer qui sera situé rue Jean Lebas à l'angle des rues J.-B. Lebas et J.-Jaurès occupera, à cet égard, une position géographique intéressante dans un quartier, où là aussi, nous trouvons des équipements qui faciliteront l'intégration. C'est un terrain planté occupé par une magnifique propriété qui sera, à l'occasion de la réalisation de ce projet, réhabilitée et transformée en équipements propres au foyer pour les personnes âgées. Le programme fera l'objet d'une adaptation spécifique du terrain :

- les constructions neuves seront accolées au pignon de la maison existante
- l'angle des deux rues sera traité architecturalement de façon à sauvegarder et renforcer sa situation statégique.
- les équipements prendront place de préférence sur la rue Jean-Jaurès qui représente les caractéristiques d'un espace animé.
- les plus beaux arbres du parc seront conservés et un espace vert sera aménagé.
- la fermeture, sur la rue Duplex, sera traitée architecturalement au niveau de la façade et de la volumétrie.
- un grand soin sera apporté à l'articulation entre les nouvelles constructions et l'ensemble du N° 47 de la rue J.-B. Lebas (vélum, alignement, accès des voitures).

Afin de mettre en œuvre ce deuxième projet, l'Office public départemental lance un concours d'architectes pour lequel une large concertation vient de s'enclencher. Notons que notre municipalité avec sa commission urbanisme ainsi qu'avec l'aide d'une commission extra-municipale « Anciens » viendra, le moment venu, apporter un ensemble d'observations qui permettront la mise en place d'un bon équipement, très fonctionnel, et conforme aux souhaits.



Maquette - Planche Epinoy -

que et constitue une enclave non construite qui s'imbrique entre des zones d'habitat résidentiel à faible densité, des zones d'habitat plus dense et le bois de Warname.

Le terrain retenu de forme trapézoïdale voit ses limites :

- au nord-ouest par l'avenue de Flandre
- au sud-ouest par la rivière La Marque
- à l'est par le chemin de la Vacquerie
- au nord-est par des propriétés privées.

L'accès principal de ce terrain est la R.N. 350 A mais il est également possible d'y parvenir par le chemin de la Vacquerie (desserte à faible trafic).

Ne serait-ce que par sa situation géographique, ce terrain constitue un pôle attractif conforté par :

- l'avenue de Flandre qui constitue un accès routier remarquable par sa capacité (4 voies, 2 contre-allées, 1 voie latérale) et sa fluidité de sa circulation
- le réseau de tramway
- La Marque et le bois de Warname qui à eux seuls constituent une carte d'invitation permanente à la détente et à la promenade des futurs résidents.

CRITERES URBANISTIQUES

L'option retenue pour le plan d'aménagement est celle d'un quartier de transition permettant un mariage harmonieux entre le milieu urbain et le milieu naturel par :

- la création d'une zone dense de logements collectifs de hauteur

moyenne qui assurera la continuité du bâti le long de l'avenue de Flandre

- la création d'une zone moins dense se composant de logements individuels qui laisseront une large part aux plantations
- la création d'une zone protégée non constructible le long de La Marque.

LE BATI

a) choix des couleurs et matériaux

Le choix s'est porté sur des matériaux aux couleurs naturelles (la brique et la tuile) qui permettent une intégration du volume bâti au paysage végétal.

Ces matériaux, sont d'une part, des matériaux traditionnels de la région lilloise et sont admis généralement, comme étant de « qualité » (bonne tenue dans le temps).

b) échelle :

Les bâtiments collectifs doivent par leur échelle (hauteur moyenne avec un étage sous comble), rappeler la maison individuelle (type d'habitat dominant de la région Nord), des éléments intermédiaires assurèrent la transition entre les espaces urbains et collectifs, semi-collectifs et privés.

EQUIPEMENT

La volonté communale est de faire de ce quartier une unité d'habitat qui puisse fonctionner avec une certaine autonomie.

Favoriser la vie de quartier en créant des équipements publics et commerciaux de proximité : c'est l'ambition du projet.

Une première étude faite par l'architecte Rodier teste la possibilité d'implanter certains équipements, notamment :

- un bureau du poste de 75 m²
- un L.C.R. de 229 m²
- une cantine approvisionnée par les services de restauration municipaux de 100 m²
- une salle des associations et un bureau de quartier marquant la volonté communale d'être présente au service des habitants dans ce nouveau quartier de 200 m²
- une école maternelle de 4 classes
- une réserve pour implantation commerciale (supérette et boutique) à l'angle du boulevard du Breucq et du boulevard de Flandres.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les bâtiments seront en brique couleur naturelle ; la toiture en tuile béton rouge. L'opération comprend 4 bâtiments :

- a) un bâtiment le long de la rue Desbarbieux (R + 3) qui se détourne vers l'intérieur de l'îlot pour former un second bâtiment (R + 2)
- b) un bâtiment le long de la rue Louis-Seigneur (R + 2)
- c) un bâtiment en milieu de terrain (R + 1)

Cet ensemble comprend :

- 1 type 7 dans le bâtiment C 2
- 4 types 5 en duplex dans le bâtiment C 1
- 5 types 4 dont 2 duplex dans le bâtiment B
- 18 types 3 répartis en 7 appartements dans le bâtiment A — 3 appartements dans le bâtiment B — 6 appartements dans le bâtiment C 1 — 2 appartements dans le bâtiment C 2
- 7 types 2 dans le bâtiment B

Soit un ensemble de 35 appartements représentant 1 surface habitable de 2 498,40 m².

- 35 places de garages
- 20 places de parking à l'air libre, situés dans l'espace fermé par le retour du bâtiment Desbarbieux
- l'accès au parking couvert aura une longueur variable de 5,5 m à 10 m, d'une chaussée lourde le rendant praticable aux véhicules pompiers.

Dans le souci de développer les liens entre la mairie et les Croisiens, l'intention de la municipalité est de profiter de cette construction pour implanter des locaux qui serviront de mairie-annexe et de mini-crèche. Nous pensons voir démarrer ce dossier dans quelques mois.

Voilà donc aujourd'hui deux dossiers importants que nous vous présentons dans ce numéro 3 de « Vivre à Croix » et qui, nous l'espérons, vous auront apporté tous les renseignements que vous êtes en droit d'attendre de la municipalité.

D'autres dossiers vous seront développés lors des prochaines parutions de notre Journal municipal et associatif.

A suivre

Francis Hequette
Adjoint aux Travaux
et à l'Urbanisme.

La Planche Epinoy
... « dans l'avenir »...

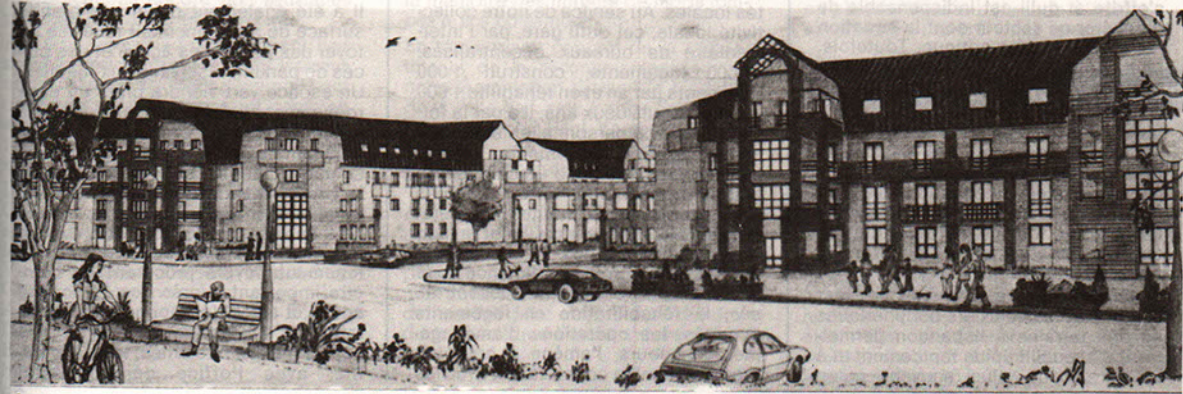
Second dossier

La PLANCHE EPINOY, un nouveau quartier intégré dans la ville

L'un des dossiers les plus importants de l'heure et traitant de l'urbanisme à Croix concerne celui de la Planche Epinoy. L'aménagement du terrain a commencé le 19 avril 1982. Ce dossier, qui a une longue histoire, aboutira bientôt sur un cadre agréable, recherché par une majorité de nos concitoyens en quête de logements aérés. C'est pourquoi la municipalité, dans le but d'informer les Croisiens, a tenu, aujourd'hui à développer, dans « Vivre à Croix » d'une façon concrète ce dossier. C'est donc un ensemble de 515 logements qui seront implantés sur le terrain et se décomposeront comme suit :

- 215 logements en locatif individuel
- 220 logements en locatif collectif
- 80 en accession à la propriété

Le lieu-dit « La Planche Epinoy » se situe en bordure de la rivière La Mar-



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2, rue Léon-Déjardin,
59170 Croix
Tél. (20) 70.81.06

Président : M. Louis Seigneur, Maire de Croix.

Directeur : M. Frantz Dislaire.

Accueil du public : Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Le samedi de 8 h à 12 h.

Plus communément connu sous le vocable « Bureau d'aide sociale » (B.A.S.), le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), a certainement comme vocation principale et naturelle l'aide sociale et ses diverses formes d'aide vers les chômeurs, les personnes âgées, les handicapés. Cette aide, indispensable pour combattre la misère et la souffrance physique et morale dans notre Société, doit être très volontaire et constamment adaptée aux réalités sociales. Nous allons aujourd'hui détailler les services rendus aux Croisiens en ce domaine.

D'autres missions moins connues, mais toutes aussi importantes, sont confiées par la collectivité locale à notre C.C.A.S. C'est, par exemple, la gestion toute récente de notre premier foyer-logement pour personnes âgées, mais aussi la mise en œuvre de sorties et d'actions de loisirs vers les anciens en relation avec l'action municipale.

En recherche constante de bien répondre aux besoins de notre société moderne en pleine évolution, le C.C.A.S. se verra confier, par la volonté municipale, la gestion de mini-crèches et de halte-garderies dans un avenir que nous voulons proche. La petite enfance et nos mères de famille trouveront ainsi les réponses adaptées à leurs problèmes.

Globalement, le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) est l'outil social de la commune, cellule administrative de base de notre société.

Sa mission principale est donc la lutte contre les inégalités sociales qu'engendrent le chômage, la maladie, le handicap, la solitude. Pour y faire face, le C.C.A.S. a mis en place des équipements sociaux, médico-sociaux et socio-culturels, avec le concours financier municipal principalement.

La gestion de cet outil est assurée par la Commission administrative qui se réunit une fois par mois. En effet, le C.C.A.S. est un établissement public dirigé par un conseil d'administration composé de 9 membres : les représentants du préfet, le maire, président de droit, 4 représentants du maire.

Notre parenthèse sera de remercier tous nos administrateurs qui assurent avec conscience, dévouement et discrétion, leur mission. Ils n'hésitent pas à être souvent sur le terrain en enquête sociale pour aider l'action de l'établissement.

Faire face à l'ensemble des missions confiées au C.C.A.S. c'est aujourd'hui 63 personnes au service de l'action sociale :

- 6 agents administratifs,
- 5 agents au logement-foyer,

- 9 agents aux foyers restaurants,
 - 2 chauffeurs repas à domicile,
 - 40 aides ménagères,
 - 1 agent S.O.S. dépannage et service ramassage de linge.
- Détailons maintenant l'ensemble des activités du Centre communal d'action sociale :

1. L'AIDE SOCIALE LÉGALE :

- **Aide à la famille :** aide aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service national,
- **Aide aux personnes âgées :** maison de retraite, aide ménagère, logement foyer.
- **Aide aux infirmes et grands infirmes.**
- **Aide médicale à domicile et en hôpitaux.**
- **Aide en matière de logement, d'hébergement et réadaptation sociale.** Reconnaissance de la qualité de soutien de famille.

2. L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE :

Secours en espèces et en nature aux :

- isolés,
- familles en difficulté,
- personnes âgées,
- chômeurs,
- invalides.

Colis de Noël aux :

- personnes âgées de plus de 65 ans et aux invalides selon un barème de ressources.

Téléphone :

Prise en charge des frais d'abonnement pour les personnes bénéficiaires du fonds national de solidarité (F.N.S.).

Carte gratuite des transports urbains

— Travailleurs privés d'emploi possédant la carte d'inscription à l'agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) dûment pointée.

- Personnes âgées de plus de 65 ans,
- gratuite pour les non-imposées,
- 60 F pour les autres.

Voyage annuel 3^e âge

Voyage annuel gratuit pour les

- plus de 65 ans ou
- plus de 60 ans en cas d'invalidité, prévu en septembre.

Inscriptions au C.C.A.S. du : 21 au 30 juin.

Banquet 3^e âge

Banquet annuel gratuit pour les :

- plus de 65 ans ou
- plus de 60 ans en cas d'invalidité prévu en octobre;

Inscription au C.C.A.S. du : 7 au 19 septembre.

Foire de Lille en avril :

- Visite annuelle gratuite avec collation pour les :
- plus de 65 ans ou
- plus de 60 ans en cas d'invalidité.

3. ACTION SOCIALE

a) Aide-ménagère à domicile :

Personnes âgées de plus de 65 ans ou plus de 60 ans en cas d'invalidité dont les ressources annuelles sont inférieures à :

Personnes seules	Ménages	Participation demandée
de 24 901 - à 50 400 -	de 44 401 - à 76 800	de : 2 F à 21 F l'heure
50 401 - à 67 800	76 801 - à 102 000	36,50 F à 37,50 F l'heure
plus de 67 800	plus de 102 000	40 F de l'heure

(Nota : Barème de la Caisse régionale d'assurance maladie des salariés).

b) Logement-foyer : 35, rue Louis-Seigneur - 59170 Croix. Tél. (20) 36.91.34. Directeur : M. Escure.

— Ouvert depuis le 1^{er} avril 1982, le Foyer-logement de la Mackellerie (Croix) est géré par le C.C.A.S. Tél. (20) 70.81.06. poste 422.

- D'une capacité de 80 logements dont :
- 72 type I bis pour personne seule,
- 8 type II pour ménage.

— Les logements sont équipés d'une prise de télévision adaptée à la télédistribution, d'une prise de téléphone, de modulation de fréquence, d'une sonnette d'alarme, d'une cuisinière électrique avec four, enfin d'une douche.

— Les logements sont réservés aux personnes (seules ou couples) âgées de plus de 65 ans ou inaptes au travail.

— Le prix de journée comprend l'hébergement, l'eau chaude et froide, consommation électrique, chauffage, entretien des locaux communs, animation, etc.

— Le résident, selon ses ressources, peut bénéficier de l'aide personnalisée au logement et d'une prise en charge par l'aide sociale.

— Des services collectifs sont mis à la disposition des résidents.

— Restaurant, cabinet médical, soins infirmiers, lavage de linge, loisirs, salon de télévision, salle de rencontres, salle de jeux.

Quelques précisions sur les équipements :

- le type I bis fait 33 m²,
- le type II fait 50 m²,
- le bâtiment est desservi par 2 escaliers et 2 ascenseurs,
- une salle de bains collective à chaque étage,
- une cabine téléphonique avec pièces de monnaie dans le hall d'entrée.

c) Lavage du linge pour personnes âgées handicapées.

Ce nouveau service du C.C.A.S., mis en route le 1^{er} mai, offrira à toutes les personnes âgées de la commune, handicapées, la possibilité de faire nettoyer le linge avec ramassage et portage à domicile.

La buanderie centrale est installée, quant à elle, au logement foyer, 35, rue Louis-Seigneur. Ce nouveau service comportera un ramassage par quinzaine. Le poids du linge sec sera de trois kilos par passage. Du point de vue financier, la récupération se fera sur la base forfaitaire d'une heure d'aide ménagère par 3 kg de linge sec avec un maximum mensuel de deux heures (soit deux fois trois kg). Le montant de la participation est fixé au même taux que celui de l'aide ménagère établi par la caisse.

Les résidents du logement foyer pourront bénéficier de ce service.



Samedi 22 mai : Inauguration de la halte SNCF Croix-Allumettes



RETROSPECTIVES

C'est le samedi 6 mars 1982 que fut inauguré à 10 heures notre premier **foyer logement pour personnes âgées, situé dans le quartier de la Mackellerie, 25, rue Louis Seigneur.** Cette inauguration fut présidée par M. Albert Denvers, président du Conseil général du Nord, président de l'office d'H.L.M. départemental qui est le constructeur de ce foyer logement, et en présence de nombreuses personnalités locales et régionales.

Comme l'a souligné M. Louis Seigneur, maire de Croix, au cours de son allocution, la solidarité des Croisiens et de leurs élus envers les aînés s'est matérialisée par cette nouvelle construction. Il faut en effet savoir que le nombre de personnes de plus de soixante-cinq ans a triplé au fil du siècle qui se termine, passant ainsi en France de 2 300 000 à 7 500 000 personnes.

Deux étapes parmi d'autres pour l'édification de ce foyer logement. Ce fut en premier lieu le dépôt du permis de construire le 1^{er} février 1979, et quelques mois plus tard, en septembre 1979, la pose de la première pierre.

Le bâtiment comprend 72 logements pour personnes seules et 8 logements pour couples. Ajoutons à cela 2 logements de fonction pour la direction de la maison ainsi que la conciergerie.

En outre, ce foyer logement est équipé d'une salle de restaurant ainsi que d'autres équipements collectifs comme salon, salle de télévision, cabinet médical et social, coin feu, salon de réception privé pour la famille. Enfin, des locaux-services tels une buanderie, un local pour les cycles et un garde-meubles. La chaufferie est assurée par le gaz de ville.

Ce foyer logement assurera une indépendance de vie équivalente à un domicile personnel tout en donnant la possibilité aux locataires de bénéficier de services tels que : restaurant, salons de distraction, sécurité médicale. Il faut préciser que la cuisine du foyer logement devient la centrale mère des foyers-restaurants pour personnes âgées qui sont désormais au nombre de quatre à Croix avec le nouveau restaurant du foyer logement ouvert aux personnes âgées de la Mackellerie. La cuisine alimentera également dans un avenir très proche, notre nouvelle chaîne de repas à domicile par « liaison froide ». Ce nouveau système remplacera la « liaison chaude » inadaptée aux besoins actuels.

Concluons sur ce point en rappelant que nos amis de Wasquehal à l'instar de Gérard Vignoble inaugureront le même jour que nous, le foyer logement pour personnes âgées de la rue Jean-Baptiste Lebas.

Le samedi 27 mars dernier, la rue Louis Seigneur fut également le théâtre d'une intense activité puisque l'un



Rassemblement dans le parc de l'hôtel de ville

maison pour tous avec le concours des associations locales, des écoles de la ville et du soutien logistique de l'organisme nouvellement créé qu'est l'office culturel de Croix.

L'office culturel de Croix eut ainsi l'occasion de remplir sa première mission dans le cadre des directives données par la municipalité. Quatre cortèges quittèrent donc dès 15 heures la rue Thelliez pour la Mackellerie, la résidence du Parc pour la Duquenièrre, la rue Gustave Dubled pour le centre et la place de la Liberté pour le quartier St-Pierre.

Après avoir sillonné la ville sur toute son étendue, ces quatre cortèges se rejoignirent dans le magnifique parc de l'Hôtel de Ville où le bonhomme Hiver brûla à la grande joie des très nombreux spectateurs. Grosses têtes, masques, déguisements, chars fleuris, la chenille fabriquée par la maison pour tous faisait également partie de la fête. Pour parfaire cette dernière, les Gilles d'Herseaux-Wattrelos, la Fabrique à Musique, l'Orphéon Jazz Band Circus de Tourcoing et sa Majesté le Soleil avaient prêté leur concours à ces grandes réjouissances populaires.

Si l'office culturel a pu apporter son soutien à cette manifestation populaire, il a aussi participé à la réalisation du **congrès de la fédération nationale des anciens combattants et prisonniers de guerre le dimanche 28 mars** par une réservation de sa salle de réunions, magnifique réalisation qui venait juste d'être mise en service. Notons que le personnel communal a une nouvelle fois montré ses compétences dans la mise en œuvre de cette salle entièrement réalisée par ses soins.

Les congressistes, après avoir quitté l'immeuble de la rue Jules Guesde, furent conviés à une réception offerte par la municipalité en l'Hôtel de Ville. M. Louis Seigneur, entouré des membres du conseil municipal, remercia le président de l'association pour le choix qu'il a fixé sur la ville de Croix pour l'organisation des travaux des représentants des diverses sections de son mouvement et rendit hommage aux anciens combattants et prisonniers de guerre car, a souligné en substance le premier Magistrat de la ville, ils se sont battus pour la sauvegarde de nos libertés. M. Robert Bischoff, trésorier d'arrondissement de l'association nationale et M. Van Denbogaerde, président de l'association locale, reçurent la médaille d'honneur de la ville.

Cette cérémonie précéda celle au cours de laquelle M. Paul Decuyper, premier adjoint, reçut, en l'absence de M. le maire retenu par des obligations auxquelles il ne pouvait se soustraire, **les Jubilaires de Pâques, le samedi 10 avril en la salle du Crêchet.**

Ainsi, dix neuf couples furent honorés. Cinq d'entre eux célébraient leurs noces de diamant, c'est-à-dire le sixième anniversaire de mariage; les quatorze couples suivants fêtaient leur cinquantenaire de vie commune. Pour les premiers, l'union fut célébrée en 1922 donc quelques années après la guerre mondiale, pour les seconds, en 1932, soit

huit années avant la grande tourmente. Les épreuves qu'engendra cette désastreuse situation ne purent avoir raison de ces unions malgré les longues séparations endurées. Avaient été honorés au titre des noces de diamant :

- M. et Mme Louis Decroix-Dautel
- M. et Mme Maurice Duquesne-Gossart
- M. et Mme Maurice Guyot-Honoré
- M. et Mme Georges-Lecomte Bureau
- M. et Mme Gaston Vanelslander-Coene
- et au titre des noces d'or :
- M. et Mme Léon Catteau-Duquesne
- M. et Mme Maurice Delebecque-Cardon
- M. et Mme Jean Duriez-Rose
- M. et Mme Maurice Geiregat-Pieton
- M. et Mme Frédéric Minne-Cattoor
- M. et Mme Lucien Pennequin-Bellin

- M. et Mme Jules Pruvost-Garette
- M. et Mme Octave Rouyer-Segaux
- M. et Mme Alphonse Tack-Vandenhecke
- M. et Mme Adolphe Tripon-Baert
- M. et Mme Edmond Volschiet-David
- M. et Mme Jean Wallez-Pannecoucke
- M. et Mme Robert Watremez-Coupe
- M. et Mme André Riem-Charley

De nombreux parents et amis des cou-

siens. Celui-ci, probablement l'un des plus anciens de la commune avec ses 176 ans, offre désormais un cachet et un éclat comparables à la pierre d'un bijou que l'orfèvre vient de tailler.

Ajoutons que dans son souci de travailler avec soin l'environnement et, dans le cadre de sa politique de valorisation des espaces verts, la municipalité a traité les différents espaces entourant l'édifice pour le bien-être de nos concitoyens. Il n'y aura plus désormais à cet endroit de « nids » à détritrus dans un espace non utilisé, mais un petit cheminement piéton au



Jardinnet attenant à l'Eglise St-Martin

milieu de la verdure et de fleurs. Enfin, deux bancs ont été installés qui permettront la pause particulièrement des personnes âgées ou handicapées.

Au cours du spectacle inaugural offert aux Croisiens, plus de neuf cent personnes ont pu applaudir la musique municipale de Croix dirigée par M. Fourmeau et composée de quelque 80 exécutants, mais aussi le célèbre chanteur américain John Littleton et son orchestre. Durant plus de trois heures, chants liturgiques, négro-spirituals, J.S. Bach, Haendel, Milhaud, pour ne citer que les compositeurs les plus connus, tirèrent en haleine la nombreuse assistance qui, à plusieurs reprises entonna avec John Littleton les airs prodigieux inscrits à l'affiche. M. Jean Fourmeau reçut quant à lui les applaudissements fournis d'un public enthousiaste pour la magnifique prestation de la famille musicale de notre commune.



ples avaient également assisté à cette sympathique réception.

Si la salle du Crêchet était quasiment remplie, on peut dire que **l'église St-Martin** quant à elle, était trop petite pour accueillir tous les mélomanes de Croix venus **le vendredi 16 avril dernier assister au concert inaugural marquant symboliquement la remise officielle de l'édifice à l'exercice du culte,** après de nombreux mois de travaux de rénovation. Notre municipalité a donc ainsi voulu, par cette manifestation, marquer l'aboutissement des travaux de l'édifice le plus connu des Croi-



John Littleton lors de sa prestation



des cortèges **du carnaval** s'y forma. **Le premier grand carnaval à l'échelon de Croix tout entier fut organisé par la**

Si de telles actions permettent aux Croisiennes et aux Croisiens de se dire qu'il fait bon vivre à Croix, il est une action importante à souligner qui corroborera ce dicton, c'est celle du développement très volontariste de la mise en œuvre du logement. En effet, c'est pour permettre essentiellement à la population croisienne de rester chez elle, et principalement dans le locatif mais aussi dans la petite accession à la propriété, que vient de démarrer sur le terrain l'opération « Planche Epinoy », avec le 19 avril, le coup de pelle symbolique marquant le lancement du chantier d'urbanisation de ce secteur. Cette cérémonie symbolique se déroula sous la présidence de M. Louis Sei-

gneur, maire de Croix, entouré de nombreux Croisiens et d'associations locales ainsi que des personnalités régionales dont les maires du secteur, enfin des partenaires de l'opération. Une nouvelle étape venait donc d'être franchie dans la mise en œuvre du dossier « Planche Epinoy », étape décisive et qui récompensait vingt mois de travail d'arrache-pied dans la reprise de ce dossier par Louis Seigneur, notre maire et son équipe municipale. Ce nouvel ensemble s'inscrit d'ailleurs dans un large programme d'urbanisation puisque, outre le foyer logement de la Mackellerie en activité depuis peu, la commune verra un nouveau chantier démarrer place des Martyrs, d'autres opérations plus peti-

tes comme la mise à disposition prochaine d'un lotissement de trente-deux appartements rue Courbet. Ces programmes seront complétés par la mise en œuvre d'une vaste étude pour la rénovation des quartiers et notamment celui du Bas-St-Pierre.

C'est pour rendre hommage aux travailleurs de notre cité que le samedi 1^{er} mai, la municipalité a remis après le traditionnel défilé auquel assistèrent de nombreux Croisiens et Groupements locaux, les diplômes et médailles d'honneur du travail. Ceux, qui une vie entière mirent toute leur énergie au service du travail et des autres, virent leurs efforts honorés. Après la brillante aubade exécutée par notre musique municipale de Croix, M. le maire entouré des membres du conseil municipal a, au cours de son allocution, mis l'accent sur les problèmes du chômage et a développé son sentiment à l'égard du nouveau plan textile qui, par un ensemble de mesures cohérentes, favorisera la reprise de l'investissement dans un secteur en situation de mono-industrie et qui souffre de cette mutation industrielle. De nouvelles industries, a déclaré M. Louis Seigneur, doivent s'implanter et, par la diversité, peut-être contrôlerons-nous mieux localement les phénomènes engendrés par une zone en difficulté et dont le chômage est la principale des conséquences.

Le samedi 8 mai, le premier adjoint de la ville de Croix, M. Paul Decuyperre, était mis à l'honneur pour trente-cinq années de bons et loyaux services rendus à la collectivité communale.

Au cours d'une réception au foyer du Crêchet à laquelle assistaient les nombreux amis de M. Paul Decuyperre mais aussi le conseil municipal et le personnel municipal, M. le maire,



après avoir rendu hommage à l'Homme et situé ses nombreuses qualités dont la principale est son esprit de tolérance — tolérance faite de sagesse et de haute intelligence — lui remit la médaille de vermeil des collectivités locales amplement méritée. M. Paul Decuyperre à son tour a tenu à remercier ses nombreux amis et a voulu situer dans le temps, l'engagement qui a été le sien durant 35 années au service des autres. Après avoir évoqué quelques souvenirs, il reçut ainsi que son épouse, fleurs et cadeaux.



Monsieur Louis Seigneur, maire s'appretant à donner le coup de pelle symbolique



Les secouristes au service des associations

Les équipes de secours de la Protection Civile de Wal-VA-Cx sont à la disposition des associations organisatrices d'importantes manifestations (sportives, culturelles, etc.) pour assurer un poste de secours. Écrire à : E.S.P.C. 5, rue Delerue, 59290 Wasquehal. 3 semaines avant la manifestation. Tél. 24/24 h 98.17.56 pour tous renseignements ou informations concernant le secourisme (formation, etc.).

Initiation au secourisme dans les écoles !

Les équipes de secours de la protection civile de Wasquehal, Villeneuve-d'Ascq, Croix, dont nous connaissons les activités dynamiques, notamment les postes de secours assurés, pour les importantes manifestations dans la ville. Les hommes bleus et leur véhicule sont appréciés de tous. Cependant d'autres activités sont à l'honneur des secouristes et aussi développées avec autant de succès que d'efficacité et de discrétion. Il s'agit, de l'initiation au secourisme dans les écoles. Une expérience originale qui remporte un succès indéniable auprès de tous. (Élèves enseignants-parents). Principalement destinée aux jeunes enfants GM1, GM2, cette initiation à la sécurité est enseignée par des délégués des ESPC. Il s'agit principalement d'attirer l'attention auprès des jeunes auditeurs sur les dangers de la vie de tous les jours (gaz, électricité, objets tranchants, les produits d'entretien, la route, etc.). Un livret a été conçu et réalisé par les ESPC pour compléter l'information reçue. Les maîtres suivent donc avec les élèves, cette initiation à la sécurité et au secourisme. La municipalité apporte son aide et soutien à cette initiative. Les chefs d'établissements sont invités à écrire aux ESPC 5, rue Delerue, 59290 Wasquehal, tél. 24/24 98.17.56 pour retenir un date pour l'année 82/83.

Confédération syndicale du Cadre de Vie (C.S.C.V.)

Depuis le dernier numéro de « Vivre à Croix », la C.S.C.V., syndicat de quartier, a été présente sur le terrain à l'écoute des usagers.

Dans notre précédent article, nous évoquions l'action menée pour un meilleur service public des transports en commun. Une délégation de la C.S.C.V. et d'usagers a été reçue par le représentant de la direction de la S.N.C.F.

Au cours de cette entrevue les pétitions sur le compostage ont été remises ainsi que les suggestions qui les accompagnaient.

Les informations suivantes ont été données :

- il faut composer avant de prendre le train, c'est le règlement. Cependant, des mesures d'assouplissement peuvent être prises par le contrôleur vis-à-vis : des handicapés, des personnes âgées, des étrangers résidant hors de France, des enfants ;
- les personnes de bonne foi ayant dû payer une amende peuvent écrire à la direction de la S.N.C.F. : 3, rue Charles-St-Venant à Lille. Une réponse favorable est généralement accordée sous réserve de justificatifs ;

— le représentant de la direction S.N.C.F. nous a assuré qu'il transmettait nos pétitions et revendications. Mais le règlement dépend de l'instance nationale. C'est donc auprès de celle-ci que va se poursuivre notre action ; nous laissons cette tâche à nos animateurs nationaux dont c'est le rôle.

Halte S.N.C.F. :

C'est maintenant chose faite : grâce à l'action commune de la C.S.C.V. avec les usagers et de la municipalité, le train s'arrête à « l'Allumette ». Les premiers horaires annoncés risquant de ne pas répondre suffisamment aux besoins des gens, la C.S.C.V. a alerté, à nouveau, la municipalité et M. le maire a obtenu de la S.N.C.F. deux trains supplémentaires dans l'immédiat et la promesse d'une nouvelle amélioration pour le prochain service d'hiver.

Toujours dans le sens de l'amélioration des transports en commun, nous pensons qu'il serait intéressant qu'une ligne d'autobus, qui traverserait la ville de part en part, soit créée à Croix. Exemple : du fond du nouveau quartier de la Planche Epinoy jusqu'à la limite des 3 villes (Roubaix, Mouscron, Tourcoing) en passant par les gares de Croix et de l'Allumette (en divisant le parcours : 1 s/2) cette ligne pourrait desservir la clinique du Parc, la place de Croix, les gares, le foyer logement rue Louis-Seigneur et correspondance avec les lignes existantes : Croix St-Pierre, Boulevard Descats. Nous attendons vos suggestions avant d'entreprendre une action. Nous rappelons notre permanence syndicale : le 1^{er} jeudi du mois, de 17 à 19 heures, à l'office culturel municipal, 68, rue Jules-Guesde à Croix.

Rencontres de quartier :

Pour mieux comprendre nos factures de gaz et d'électricité, deux rencontres ont eu lieu avec une conseillère ménagère de l'E.D.F. Le nombre de participants a prouvé l'intérêt pour ce sujet.

Manifestations du 1^{er} mai :

La C.S.C.V. étant présente à Roubaix, a appelé ses adhérents à manifester pour obtenir la satisfaction de leurs revendications sur le cadre de vie.

Planche Epinoy :

Par sa présence, le 19 avril, au démarrage des travaux de construction de la Planche Epinoy, la C.S.C.V. a voulu marquer son accord pour la priorité donnée aux logements sociaux. Pour participer et faire avancer les actions, rejoignez le syndicat du cadre de vie. Permanence : le 1^{er} jeudi du mois, de 17 à 19 heures, à l'office culturel municipal, 68, rue Jules-Guesde, Croix.

« Vivre à Croix »

Journal d'information municipale

no 3
juin 1982

Rédaction :
Jean Tourtoy

Imprimerie OSAP
209, rue d'Arras
Lille
Tél. 52.01.09

Iris Club de Croix Section judo-self défense

Que vous soyez fille ou garçon, jeune ou moins jeune, le judo vous apporte souplesse, force, résistance, équilibre.

Vous apprendrez d'abord à tomber sans vous faire mal, en souplesse.

Vous apprendrez ensuite à utiliser le principe même du judo : la non-résistance, celle qui vous fera céder à la force de l'adversaire, pour la déséquilibrer, la contrôler et la vaincre à votre tour.

Technique de combat mais surtout d'autodéfense : une voie vers l'équilibre physique et mental par la rigueur de la discipline.

Discipline sportive, sport de détente, sport d'équilibre physique et psychique.

Le judo est autre chose qu'un sport de combat. C'est un sport tout court. Et qui dit sport dit harmonieux dévelop-



Roger Vardecastele
l'un des meilleurs judoka de notre club pour l'année 81-82



Moktar Guessard
médaillé de bronze aux championnats fédéraux FSCF de judo le 1^{er} mai à Bry/Dame

pement du corps. Équilibre physique, premier pas vers l'équilibre psychologique.

Pour devenir judoka, adressez-vous au dojo (salle de judo pour les profanes), Stade Henri-Seigneur, boulevard Emile-Zola, 59170 Croix.

Vous y serez accueilli par :

— M. Etienne Vanacker, professeur (ceinture noire, 2^e dan, diplômé d'État).

— M. Jean-Luc Escherich, animateur, et toute une équipe de judoka qui feront votre apprentissage dans la bonne humeur.

Horaires :

Judo : Enfants, mercredi 16 h 30-17 h 30 — 18 h 30-19 h 30 — Vendredi 18 h 30-19 h 30 — Adultes, mercredi et vendredi 19 h 30-21 h.

Self défense : pour tous de 10 à 12 h le dimanche.

Association Sportive Victor Hugo Section tir

Le stand de la rue E. Guillaume vous est ouvert chaque samedi de 14 h 30 à 17 h et chaque dimanche matin de 10 h à 12 h 30.

Vous pouvez y pratiquer le tir à la carabine ou au pistolet à 10 m et 25 m, en 4,5 m, 22 LR et gros calibres.

Si vous ne possédez pas d'arme personnelle, le club vous prêtera gracieusement tous le matériel nécessaire.

Pour tous renseignements contacter P. Veneres : 72.70.13 ou 70.17.97 ; G. Lauwers : 72.27.87.

Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre du Nord et combattants d'Algérie Tunisie Maroc A.C.P.G.-C.A.T.M.

C'est à notre Section de Croix qu'est revint la charge de l'organisation du Congrès annuel d'Arrondissement qui comprend les villes et communes de Roubaix, Croix, Wasquehal, Hem, Forest, Willems, Lannoy, Lys-lès-Lannoy, Leers, Sully, Wattrelos, Villeneuve-d'Ascq et Tourcoing « Flocon » qui eu lieu le dimanche 28 mars dernier.

Les délégués des Sections se sont réunis dès 8 h 30 à l'Office Culturel rue Jules-Guesde pour les travaux des Commissions et discuter de tous les problèmes restant à résoudre et revendications encore non satisfaites pour les A.C.P.G. et C.A.T.M.

A 10 h l'Assemblée plénière eut lieu sous la présidence de M. Paul Vasseur notre Secrétaire départemental qui dans son style personnel et combien enviable nous développa les idées que l'on aimerait habitées par chacun de nous « Ancien Combattant ».

Il fut ensuite procédé à l'élection du Comité d'Arrondissement reconduisant notamment dans leurs fonctions le Président Adolphe Spriet - les Vices-Présidents Lucien Raymond et Gérard Vanonaecker pour les A.C.P.G. et René Delattre fils et Derycke pour les C.A.T.M. - Robert Bischoff Trésorier et Georges Lemahieu secrétaire.

A 11 h 30 les Congressistes se rendirent au Cimetière pour le dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument aux Morts Victimes des Guerres.

Yers 12 h un chaleureux accueil nous fut réservé à l'Hôtel de Ville par Monsieur le Maire entouré de quelques personnalités municipales, réception à laquelle nous restâmes très sensibles pour les souhaits de bienvenue et l'allocation que prononça M. Louis Seigneur, relevant nos mérites dans la défense du Pays et de nos libertés. Restez toujours ensemble, car vous diviser si peu que ce soit serait trahir la mémoire des milliers de morts tombés à vos côtés nous dit-il.

En témoignage concret de la sympathie et de la reconnaissance envers notre Association il remit la Médaille de la Ville de Croix à notre Secrétaire Départemental Paul Vasseur, à notre Trésorier d'Arrondissement Robert Bischoff et à André Vanden Bogaerde Président de la Section.

A 13 h, un Buffet Campagnard devait nous rassembler à la Salle des Fêtes rue Jean-Jaurès et où participèrent près de deux cents convives, terminant cette journée dans une ambiance de franche gaieté et de bonne camaraderie spécifique à toutes nos réunions.

Le président.

Croix Lobo Berger Club

Créé en 1966, installé au 65, rue de la Gare depuis 1971. Le Lobo Berger Club, accueille tous les chiens, quel qu'en soit la race, que leur maître ou maîtresse souhaite rendre sociable.

Pour cela les membres du comité sont prêts par leurs conseils, à apprendre au propriétaire comment Connaître, Comprendre, Éduquer son chien.

Connaître, parce qu'un chien comme un humain à son caractère propre. Caractère qu'il faudra connaître pour par la suite lui imposer celui du maître.

Comprendre, parce qu'un chien toujours comme un humain a « des jours avec, et, des jours sans ».

En fait le propriétaire doit avec son chien former un couple, dont les deux parties se comprennent.

Pour que ces deux choses soient possibles, il faut pour le maître beaucoup de patience, de persévérance, et, une bonne dose de moral.

Ceci étant dit, passons à l'éducation. La première chose que nous apprenons au propriétaire et au chien, est la marche au pied. Exercice qui, comme son nom l'indique consiste à faire marcher le chien, la tête à hauteur du genou de son maître.

Pourquoi apprendre en premier cet exercice, plutôt qu'un autre ?

Parce que c'est avec la marche au pied que le maître impose au chien sa volonté. Et aussi qu'il est beaucoup plus agréable de promener son chien, plutôt que d'être promené par lui (ce que l'on voit très souvent).

Cet exercice se faisant le samedi à partir de 16 heures, et, le dimanche de 9 h 30 à 10 h, sur le terrain du club.

Le dimanche à 10 heures, sortie en ville. Pourquoi en ville ?

Essentiellement pour habituer le chien à tous les bruits qu'il peut y entendre (bruits de foule dans les marchés, foire, bruits anormaux - pour un chien - tel que ouverture des portes d'auto-bus ou passage de Mony).

Cette sortie a pour avantage, en habituant le chien aux bruits, de le rendre plus sûr de lui donc moins sujet à la peur. Un chien qui prend peur pouvant devenir difficilement maîtrisable. De plus cette sortie habitue aussi le chien à être cotoyé par des congénères d'autres races, et, aussi à porter sa muselière (**obligatoire en ville**).

Ce qui précède étant bien appris, par le maître et le chien, il sera possible de passer aux autres exercices : appâts, absence du maître, rappel, sauts, mordant, dont nous parlerons la prochaine fois.

Néanmoins, notre façon d'apprendre les exercices semblent bonne, puisque le club compte environ 80 sociétaires.

Renseignements généraux

1. Conditions d'admission

a) Le chien devra être vacciné (antirabique compris)

b) Le chien devra être assuré pour les blessures qu'il pourrait faire.

c) Le chien devra avoir une muselière en bon état, et, à sa taille.

2. Cotisation

Celle-ci couvre les dépenses de fonctionnement, et, finance le concours organisé chaque année. Elle est fixée à 120 F.

Une précision, la première leçon est gratuite.

3. Entraînements

Samedi à partir de 16 h. Les exercices se faisant sur le terrain.

Dimanche à partir de 9 h 30 avec sortie en ville à 10 h.

à suivre...

Groupe d'Action des Sclérosés en plaques



Parmi toutes les associations et groupement concernant les handicapés un nouveau nom est né le G.A.S.E.P. qui traite des problèmes des personnes atteintes de sclérose en plaques, maladie qui touche le système nerveux central et qui aboutit à des paralysies partielles.

Étant donnée qu'à l'heure actuelle la seule conclusion connue est celle de l'évolution plus ou moins rapide de la maladie, une association s'est créé en décembre 1980, ayant pour nom le Groupe d'Action des Sclérosés en plaques dont le but est de défendre et d'aider l'intérêt des personnes

atteintes de cette maladie et de faire connaître par l'intermédiaire de son journal la progression des recherches médicales, les différentes méthodes de soins, la vie du groupement par ses débats auprès du monde médical.

Son siège social se trouve 124, rue Sadi-Carnot à Haubourdin, tél. 07.53.49. Sa présidente est Mme Turbant, plusieurs délégués régionaux en assurent l'aide.

Pour la région Roubaix-Tourcoing et leurs environs M. Van Laer, 58, rue Jean-Jaurès à Croix, tél. 89.05.74 en assure la permanence et tous renseignements utiles peuvent être fournis.

Iris-Club de Croix Section Judo

Le dernier passage de grades aura lieu pour le Judo et la Self-Défense, le 20 juin 1982, à 10 heures en la salle de Judo du Stade Henri Seigneur, bd Emile-Zola à Croix. Il clôturera la saison de Judo.

La reprise des cours se fera le mercredi 1^{er} septembre 1982. Aucun changement en ce qui concerne les horaires. Ainsi les cours de Judo auront lieu : pour les enfants, les mercredi et vendredi de 18 h 30 à 19 h 30, le mercredi de 16 h 30 à 17 h 30 ; pour

les adultes : le mercredi et vendredi de 19 h 30 à 21 h pour enfants et adultes : cours le dimanche matin de 10 h à 12 h.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser aux heures de cours, au secrétariat du club, Stade H. Seigneur, bd E.-Zola à Croix.

Pour toute inscription, se munir d'une photo d'identité et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo.

Moi, je n'aurai jamais besoin de sang !...

Bien malin celui qui pourrait lancer une telle affirmation ! Personne, en effet, n'est à l'abri d'un « coup dur » (accident, maladie...) et quand ce coup dur arrive, il est heureux qu'un certain nombre de gens de bonne volonté aient pensé à ses conséquences en offrant un peu de leur sang.

Ce 3^e numéro du Bulletin d'Information Municipale nous permet de vous fournir, au sujet du Don du Sang, quelques informations essentielles, à savoir :

QUI peut donner son sang ? Toute personne âgée de 18 à 60 ans.

OU peut-on le donner ? Au Centre Régional de Transfusion Sanguine de Lille, 19-21, rue Camille-Guérin (près Gare St-Sauveur) - tél. 52.50.32 -, ou aux « Journées du Sang » organisées périodiquement dans sa ville.

QUAND doit-on donner son sang ? Les hommes peuvent donner leur sang 5 fois par an, les femmes 3 fois (en laissant un intervalle minimum de 2 mois entre chaque don).

SI CHAQUE FRANÇAIS ADULTE SE FAISAIT UN DEVOIR DE DONNER SON SANG, NE SERAIT-CE QU'UNE FOIS PAR AN (ce qui est peu !) LES CENTRES ET POSTES DE TRANSFUSION SERAIENT LARGEMENT APPROVISIONNÉS, autrement dit TOUT RISQUE DE RUPTURE DE STOCK SERAIT ÉLIMINÉ.

COMMENT donner son sang ? Si vous vous présentez le matin, le petit déjeuner peut comporter : café ou thé bien sucré, du pain, de la confiture (pas de lait, ni de beurre). Évitez toutes matières grasses.

Si le prélèvement de sang a lieu l'après-midi, le repas devra avoir été pris depuis au moins 3 heures. Une collation est offerte après le Don du Sang.

Donner son sang n'est pas dangereux

Chacun de nous possède environ 5 litres de sang (1/13^e du poids du corps). Le Don du Sang ne représente que 200 cm³, 300 cm³ ou 400 cm³ suivant le poids, la taille, l'âge et la tension artérielle du Donneur.

Il est demandé, au Volontaire 1 goutte de sang sur 16... Mais **le volume sanguin donné se refait entre 1/2 heure et 3 heures de temps.**

La ponction, qui se fait au creux du bras, **n'est nullement douloureuse.**



« Week End avec les Handicapés » (octobre 1981) les donateurs de sang étaient présents

Une visite médicale précède toujours le Don ; c'est donc EN TOUTE SECURITE que ce dernier s'effectue. Il permet par ailleurs au Donneur de CONNAITRE SON GROUPE SANGUIN et de faire l'objet d'une surveillance médicale très attentive - le sang prélevé étant analysé ensuite en laboratoire.

Santé retrouvée, et parfois **vie sauvée** pour le « receveur de sang » ; santé surveillée de façon régulière pour le

« donneur de sang ». N'hésitez plus, rejoignez les rangs des « Volontaires de la Vie ».

NE MANQUEZ PAS DE PARTICIPER AUX COLLECTES DE SANG ORGANISEES CET ETE à la Salle des Fêtes de Croix, et plus précisément :

— le samedi 14 août, de 8 h à 12 h 15, ou,

— le mardi 7 septembre, de 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h 15.

Merci !

Iris-Club de Croix section Lutte



Quenehem Stéphane vainqueur des interrégionaux minimes

L'Iris Club au tournoi d'Amiens

Quenehem Stéphane, 1^{er} aux interrégionaux minimes.

En 62 kg, Memma Conrad, Champion des Flandres Seniors.

En 68 kg, Nadj Ali, Champion des Flandres Seniors.

L'Iris Club de Croix s'est taillé la part du lion en enlevant deux titres de champion des Flandres, une place, de 2^e, deux places de 3^e et trois places de 4^e, et la 1^{re} place au classement des clubs en lutte gréco-romaine au cours des championnats des Flandres Seniors.

Au cours des interrégionaux dans le groupe excellence composé des dix meilleurs comités de France-Quenehem Stéphane enlève la 1^{re} place des 28 kg.

L'Iris Club de Croix a enlevé cinq titres de champion des Flandres en ce début de saison.

Résultats d'ensemble des lutteurs de Croix dans les différentes catégories d'âges.

Benjamins - 28 kg - Cortesi Jean-Claude, 3^e des Championnats des Flandres.

Minimes - 28 kg - Quenehem Stéphane, 3^e Championnat des Flandres libre, champion des Flandres gréco, 1^{er} au Critérium National Minimes.

30 kg - Toumi Djeloul, 3^e au championnat des Flandres gréco.

Cadets - 73 kg - Bouzaoui Djamel, champion des Flandres libre et gréco, 5^e au championnat de France Cadets.

Juniors - 68 kg - Tedesco Joseph, 4^e au

championnat des Flandres libre et gréco, 5^e au grand prix de France.

Espoirs - 62 kg - Memma Corrado, 2^e au championnat des Flandres gréco.

74 kg - Dibella Robert, 3^e au championnat des Flandres libre.

Seniors - 62 kg - Memma Conrad, champion des Flandres Seniors.

68 kg - Nadj Ali, champion des Flandres Seniors.



Nadj Ali et Memma Corrado

74 kg - Pontrandolfi Dominique, 3^e au championnat des Flandres Seniors.

82 kg - Dibella Gondolfe, 2^e au championnat des Flandres Seniors.

82 kg, Memma Michel, 3^e au championnat des Flandres Seniors.

A noter au cours de ces différents championnats, le bon comportement de Fontier Fabien, Boulgama Malik, Anston Francis, Fontier Arnaud, De-Abreu José, Cambran Jean-Pierre. L'Iris Club de Croix enlève la 2^e place au tournoi inter-comité à Amiens et 2^e du tournoi Nelly-Mathis à Roubaix.

MJC/MAISON POUR TOUS

Comme nous l'avions dit dans notre précédent article, nous effectuons un travail en direction des adolescents.

Depuis quelques mois en effet un renouveau s'est effectué dans le secteur ados, avec l'accueil de la troupe Chalala. Celle-ci est sans aucun doute la troupe de théâtre la plus importante de la MJC. Elle est composée d'élèves et d'anciens élèves du collège de Croix, animés et encadrés par deux professeurs. Les jeunes ont véritablement investis la MJC et toute la relance du secteur ados se fait par eux. Ils ont participé avec un étonnant dynamisme au carnaval du 27 mars, animant tout un quartier et créant différentes farandoles dans le parc de la Mairie.

Lors des journées portes ouvertes des 22 et 23 mai, ils étaient aussi présents ; « Jim Brown » a été joué plus de 4 fois et nous en sommes à la 3^e représentation de « Il était une fois Jehovah ». Leur humour nous fait souvent « mourir de rire » et nous ne sommes pas les seuls, car à chaque fois, la salle est comble et les applaudissements vont bon train.

Ils relancent aussi toute l'activité dite « foyer », prenant possession du bar et des différentes salles de la maison. La maison pour tous s'avère vraiment être « leur maison » et un travail intéressant s'effectue avec l'équipe per-

manente. On s'aperçoit que les jeunes connaissent bien la maison et qu'ils n'hésitent plus à y venir. Ils y trouvent des copains, une bonne ambiance et peuvent y prendre des responsabilités car c'est eux qui décident, en collaboration avec la directrice, des orientations de leurs animations. Une exposition photos de leur spectacle est d'ailleurs en ce moment à la MJC.

Ce secteur ados est donc en pleine expansion, nous ferons le point dans quelques mois pour savoir où nous en sommes.

CARNAVAL.

Nous tenons à remercier toutes les personnes bénévoles qui nous ont aidés pour la réalisation et la concrétisation du carnaval de Croix le 27 mars. Leur participation nous a été d'un grand secours et nous pensons qu'ils sont à la base de tout. Nous rappelons à cette occasion qu'une expo photos est actuellement en place à la MJC. N'hésitez pas à venir la voir, elle en vaut la peine. Plus de 200 photos sont exposées retraçant ainsi les différents moments de ce magnifique carnaval.

Pour les adhérentes de l'activité couture, nous vous signalons que l'activité a repris depuis le 24 mai et que nous avons une nouvelle monitrice Mme Marie-Pierre Codron. Les heures restent les mêmes.

Le Club 3^e Age « le J.3. » de Croix

Est installé depuis le 1^{er} mai 1981 aux anciens bâtiments P.V.R. qui sont devenus des locaux agréables et accueillants : le Centre culturel bâtiment sur la rue J.-Guesde, derrière celui-ci le local « Le J.3. » et faisant suite les locaux de l'Union Bouliste Croisienne.

Au milieu de cet ensemble, que les Croisiens ont visités les 22 et 23 mai dernier, se situe le local où les adhérents « J.3. » se réunissent deux fois par semaine, pour participer à leurs loisirs préférés : jeux de société, ou se raconter des histoires vécues ou rêvées, à l'extérieur la pétanque pour les plus courageux. De temps en temps une sortie d'une journée con-

duit les plus valides vers l'Avesnois, ou l'Artois, ou Dunkerque en passant par les Monts des Flandres.

Ces loisirs sont animés par une Commission de retraités : pour les retraités et avec eux, les activités sont proposées en détails chaque mois par affichage au local.

« Le J.3. » fêtera son dixième anniversaire en 1983, il fut lancé avec l'aide de la Maison pour Tous, le club est actuellement indépendant de tout organisme fédéral.

Le renouvellement des adhésions se fera en novembre pour les retraités désirant fréquenter le local dans un esprit amical pour combattre l'isolement.

L'Association des Paralysés de France au service de tous

L'Année Internationale des Handicapés a servi de révélateur pour prendre conscience de certains problèmes.

Ici à Croix, on s'est interrogé et plusieurs associations de paralysés moteurs, en lien avec d'autres, « Papillons blancs », mal entendants, aveugles, myopathes, ont monté, grâce à l'appui de la Municipalité, un week-end avec les handicapés. En parcourant l'exposition et en assistant aux compétitions sportives, les visiteurs ont pu constater les efforts déployés pour s'intégrer dans la cité par le travail, les loisirs et même le sport.

Grâce à cette mise en route, la Municipalité s'est rendue compte des difficultés pratiques rencontrées, mais rien n'est insurmontable et maintenant pour la salle des fêtes, lors des manifestations, l'ascenseur est accessible et des sanitaires de plain pied mis en fonction. Des cabines téléphoniques adéquates ont été installées sur les places de Croix. Des rampes d'accès ont été posées salle des fêtes et à l'entrée des nouveaux appartements du bd Zola. Mais des progrès peuvent encore être faits et nous faisons appel à l'imagination des architectes. L'A.P.F. salue avec sympathie la naissance de l'Office Culturel de Croix qui permettra des rencontres avec d'autres associations.

Présente à ce week-end, l'Association des Paralysés de France se veut d'être



là, quand il y a un problème à résoudre, un service à rendre. Le secteur de Roubaix représenté par Mme Cartier, correspondante, regroupe 400 adhérents pour 17 communes dont Croix et Wasquehal. Parmi ceux-ci, certains travaillent au Centre de Façonnage de Roubaix, dirigé par M. Ghesquière ; d'autres se rencontrent au groupe d'amitié, jumelé avec le Service social, installé au L.C.R. Descartes-Beaumarchais, Allée des Tilleuls, entrée C, 80 rue de la Perche à Roubaix. Mlle Gagneur, assistante sociale, renseigne, dirige vers les services spécialisés, par téléphone au 70.15.10, mardi, mercredi, vendredi matin.

Le groupe d'amitié du Club des Tilleuls se réunit tous les mardis de 14 h 30 à 17 h 30 et répond à un besoin de communication et d'échange. Jeux et travaux permettent de soutenir le Club financièrement. Les adhérents sont pris en charge par des chauffeurs bénévoles.

Adresses utiles :

Mme Cartier - adhésions, animation - Lys-lez-Lannoy - tél. 75.93.41.

Mme E. Bayart - responsable groupe d'amitié - Croix - tél. 72.46.09.

M. Desmettre - renseignements - tél. 75.64.35.

Mme Spriet - parents enfants handicapés - Hem - tél. 02.92.29.

Société de gymnastique

« La Patriote »

ÉVOLUTION

La Patriote fêtera bientôt son centenaire. A l'époque de sa création, où le patriotisme était de mise, (l'intitulé de la société n'est-il pas là pour le rappeler : Société de Gymnastique et d'Armes La Patriote) les sociétés sportives avaient pour but principal : préparer les hommes à devenir de bons soldats. Bien entendu, à cette époque, le sport était une affaire d'hommes. Il fallait en faire de solides gaillards, musclés et agiles. La forme musculaire était la qualité dominante requise pour participer aux exercices de nague. Ces démonstrations alliées aux évolutions et aux participations aux défilés constituaient le point fort de nombreuses fêtes de plein-air.

Mais depuis... le visage de La Patriote a bien changé. Bien sûr, elle participe toujours avec tout son effectif aux défilés du 1^{er} mai et du 11 novembre. Cet effectif toujours aussi fourni qu'autrefois présente un caractère nouveau. La Patriote s'est féminisée. Les garçons attirés par les sports « de ballon » l'ont peu à peu délaissée, bien qu'un noyau de jeunes gens assidus soit en train de se reformer. Les filles forment maintenant un solide bataillon qui tient la dragée haute aux autres sociétés nordistes, voire nationales.

Et toutes ces demoiselles sous la direction de leurs moniteurs et monitrices s'initient maintenant aux techniques modernes de la gymnastique, qui

demande souplesse, agilité, équilibre, grâce, rythme. Pour se rendre compte de la difficulté de la gymnastique moderne, qu'on assiste à l'un des entraînements. On sera surpris de voir exécuter toutes sortes de nouveaux exercices dont certains sont proches de l'acrobatie. On entendra parler de « flips », de « saltos ». Et tout ce joli monde évolue en musique au sol, virevolte autour des barres, effectue à la poutre, des exercices dignes d'équilibristes, ou s'élanche carrément pour le saut de cheval. Le tout bien dosé, selon l'âge et les possibilités de chacun.

On verra également que les exercices au sol allient la gymnastique à la musique. A ce moment la gymnastique est proche de la danse et la présence aux entraînements d'une chorégraphe ne serait pas inutile.

La gymnastique, depuis ces dernières années, a pris un nouveau visage. Chacun, devant son poste de télévision, a eu l'occasion d'admirer la virtuosité des gymnastes au cours des jeux olympiques ou des championnats du monde qui se déroulèrent à Strasbourg et si les demoiselles de la Patriote n'ont pas encore atteint le niveau de la gracieuse Comaneci, elles se défendent honorablement sur le plan régional. N'ont-elles pas participé quatre années de suite aux finales de zone.

Tel est le nouveau visage de La Patriote qui fait honneur à son sigle bientôt centenaire.

L'Association « Le Vieux Travailleur F.O. »

Le Vieux Travailleur F.O. compte 250 membres, le siège se situe « Chez Henri » 53, avenue Georges-Hannart, c'est une association très active.

Le Président M. Eugène Lefebvre tient une permanence tous les lundis après-midi, afin d'aider et conseiller les personnes du 3^e âge à faire des démarches, papiers, etc. La cotisation 1982 est de 24,00 F, un magnifique panier de friandises a été offert à tous les adhérents, à l'occasion des Fêtes de Pâques.

Maxima 2000 via Lesquin

Dimanche 25 avril, 33 retraités étaient rassemblés au siège où un bon repas leur était servi par Monsieur et Madame Vandecompele, avant le départ pour la côte d'Azur pour un séjour de 15 jours. Un bus les a conduit à Lesquin pour embarquer sur avion en direction de Nice.

Un autre séjour est prévu à Marina-Viva (Corse) du 28 septembre au 10 octobre, avec la même organisation de départ, ainsi qu'une croisière en Grèce du 27 août au 5 septembre sur le Paquebot « Le Massalia ».

Toutes les personnes intéressées par ces séjours de vacances peuvent s'adresser au siège des Vieux Travailleurs F.O.

Comme festivités de quartier, nous ne sommes pas très gâtés, mais grâce au patronage de l'Union Bouliste, nous avons « la bataille du rail » en effet le samedi 17 juillet un grand tournoi de pétanque à lieu dans les rails de la voie ferrée de l'avenue G.-Hannart, ce qui donne de l'animation et de l'ambiance dans le quartier...

Nous organisons également un grand tournoi de belote samedi 11 septembre ; le bénéfice de ces festivités sera pour le colis de fin d'année qui est offert aux membres de l'Association lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

Majorettes Croix Saint-Pierre

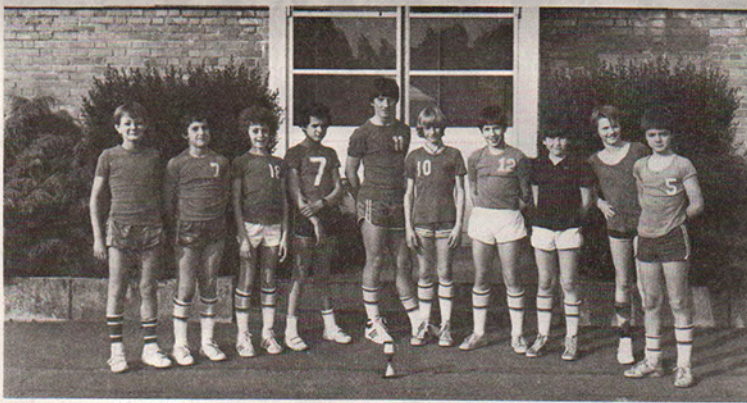
Depuis la parution du dernier journal municipal, les majorettes ont commencé leur saison. Dès le 28 mars 1982, au concours organisé par les Majorettes et Tambours du Sapin Vert à Wattrelos, notre batterie-fanfare a obtenu le premier prix dans sa catégorie. Au festival du 2 mai 1982, organisé par le S.O.R. au Parc des Sports à Roubaix, les majorettes qui auraient dû enlever la 4^e place, se sont finalement retrouvées en 8^e position, par suite de pénalités beaucoup trop lourdes pour dépassement de temps (1 point toutes les 30 secondes supplémentaires).

Notons, d'autre part, que notre petite kermesse du 1^{er} Mai a obtenu un franc succès, ceci, grâce à l'obligeance de la Municipalité qui a voulu montrer son intérêt pour notre société en nous prêtant gracieusement trois stands. Merci à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal.

Pour en terminer, cet article étant rédigé début mai, revenons à des problèmes, disons plus terre à terre. Sachez que tous les week-end les majorettes seront de sortie et ce, jusque fin juin. Vous devez bien penser que l'entretien de 45 costumes, plus les shakos ainsi que les bottes, n'est pas une sinécure et demande un travail énorme. Ceci est important, il faut qu'à chaque sortie, tout soit impeccable. Un groupe qui participerait à un défilé avec des tenues défraîchies, des bottes ou des shakos sales, et bien, croyez-moi, cette société serait vite mise à l'écart des organisateurs éventuels. Actuellement, la majeure partie, pour ne pas dire la totalité est effectuée par une seule personne et cela devient une trop grande charge, aussi, mon souhait est que quelques bonnes volontés se manifestent pour aider à l'entretien des costumes, bottes et shakos.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi pour la bonne renommée de notre Société et de notre ville que nous avons l'honneur de représenter, et d'avance, je vous en remercie.

L'Olympique Croisien



Les benjamins de l'olympique croisien

De gauche à droite : F. TAGHON - G. MICHAELIDES - G. LEQUENNE - F. GOBLET - L. ACTIS DANA - D. THIEBAUT - P. ROMBI - M. SERNA - L. DUBOIS - V. VIGIN.

C'est en 1962 que fut créée la section sportive de la fédération des amicales laïques de Croix, qui devait prendre pour nom « Olympique Croisien », et qui se consacre depuis 20 ans au développement du basket ball à Croix.

Chaque année, l'une ou l'autre des nombreuses équipes du club glane quelques succès et nous soulignerons tout particulièrement pour cette saison 1981/1982 :

— l'équipe réserve féminine qui a remporté son championnat de promotion départementale et le titre « départemental » accédant ainsi à la finale « régionale ».

— l'équipe benjamins, vainqueur de la coupe du Nord UFOLEP.

— les juniors garçons, qui ont atteint le stade des 1/8^e de finale de la coupe de France où ils furent éliminés par A.S. Villeurbanne et qui ont terminé



en tête du groupe d'honneur en championnat.

— enfin, les benjamins, vainqueurs de la coupe du Nord UFOLEP.

Ceux-ci ont également participé aux finales du championnat départemental en raison de leur 3^e place dans le groupe honneur du district, et ont remporté la coupe « Vercaemer » en disposant de la jeune garde de Tourcoing par 37 à 34.